



Un patron a t'il l'obligation de respecter son offre d'emploi ?

Par **stephdu13**, le **08/10/2014** à **18:44**

Bonjour ,
Suite à une candidature spontanée par mail , envoyée à une entreprise , je me suis vu proposer l' offre suivante : "le poste que je vous propose est un poste dans la région de Manosque où l'on effectue des travaux d'élagage pour les lignes électriques, nous sommes déjà 6 personnes et il manque une aide au sol". Pour votre information , le siège de l'entreprise est à Chateauneuf les Martigues deux équipes la compose : une dans le sud et l'autre sur Manosque . Ma femme et moi désirant vivre dans les Alpes , j'accepte alors l'offre et ai été embauché . De plus ma femme étant prof des écoles , a demandé sa mutation mais n'a pu encore l' obtenir . Au mois de mars , suite a un chantier provisoire , il m'a été demandé de venir en soutien des équipes du sud . Mais à la fin du chantier , suite à l'arrêt maladie d'un employé , on me demanda de rester le temps de lui trouver un remplaçant . Sauf que les mois passant je continuais de devoir rester dans l'équipe du sud . Puis les conditions de travail dans l'équipe se sont dégradées, j'ai vite compris(sans en parler clairement a mon chef)que mon retour à Manosque semblait compromis , mon chef ne mettant rien en œuvre.
Sur mon contrat , il n'est pas indiqué que je suis embauché sur Manosque (car contrat signé au siège social dans le 13) , mais il indique bien que je suis embauché pour l'entretien des lignes EDF ,de plus il voudrait que je fasse parti de l'équipe qui entretient un site pétrochimique autant dire loin des Alpes et Manosque. possédant par contre l'offre d'emploi originale pour laquelle j'ai signé (plus haut ..) , je désire démissionner et j'ai bien compris que démission signifie pas d'indemnité ...
Alors ma question est donc la suivante , selon vous : quelle "importance a une offre d'emploi" , peut on être embauché pour une région bien précise (offre d'emploi et mails de discussion toujours en possession) et se retrouver dans une autre , peut on être embauché pour un emploi (ligne électrique Alpes) et finir dans un site pétrochimique dans le 13 ? N'y a t'il vraiment aucun recours possible ? . Nous avons toujours le projet de vivre dans les Alpes, avons investi en conséquence.
Dans l'attente très impatiente de toutes les

réponses ainsi que conseils que pourrez m'apporter, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Par **Lag0**, le **09/10/2014 à 08:31**

Bonjour, rnL'important est avant tout le contrat. Celui-ci doit préciser le lieu de travail. Qu'en est-il ?

Par **aca1**, le **17/10/2014 à 12:09**

Bonjour, rnrmoi j'aimerais bien savoir ce qu'on peut faire quand c'est une offre pole emploi qui présente le poste et que l'entreprise nous dit tout autre chose à l'entretien!

Par **moisse**, le **17/10/2014 à 12:13**

Bonjour, rnRien. rnLes offres sont toujours proposés par téléphone ou mail, et l'employeur peut donc toujours prétendre une erreur d'interprétation de P.O. ou un changement de ses conditions d'exploitation. rnL'important est le respect de ce qu'il vous propose directement.

Par **aca1**, le **17/10/2014 à 12:46**

... donc à fuir ce genre d'entreprise...

Par **moisse**, le **17/10/2014 à 15:17**

Même pas. rnVous savez embaucher un technicien de surface ou un balayeur, un préposé à la distribution ou un facteur, un assistant d'éducation ou un pion c'est pareil. rnC'est un peu comme la publicité, il faut bien attirer des candidats qui devront se faire eux-mêmes leur opinion. rnJe me souviens de mon troisième employeur. rnJ'ai failli partir, renoncer rien qu'en faisant connaissance du PDG, et 10 fois pendant ma période d'essai. rnJe m'étais juré de n'y rester qu'un an maximum pour éviter qu'on me juge instable et pouvoir attendre une opportunité. rnJ'y suis resté jusqu'à mon départ en retraite. rnSurtout qu'entretemps, suite à des fusions/acquisitions, je me suis retrouvé cadre supérieur dans une compagnie mondiale.